

COMMUNE DE BERNEX (Haute-Savoie)
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL - N° D2026_17/04/5
Séance du 17 avril 2026 à 19h30
7. Finances locales - 7.1. Décisions budgétaires
Comptes financiers uniques 2025

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 14
VOTES : Pour: 14 - Contre: 0 - Abstention: 0
Date de convocation : 13 Avril 2026

L'an deux mille vingt-six le dix-sept avril à 19h30 se sont réunis à la mairie, en session ordinaire, les membres du conseil municipal de la commune de Bernex, sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Emilien Abgrall, Dorothee Arrandel, Richard Martinez, Gilles Colliard, Pascal Dumerger, Edouard Betemps, Marina Vaillaut, Stéphane Vesin, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot,

Absente : Sylvie Trincaz

Procuration : Sylvie Trincaz à Jean-Yves Guegan

Monsieur Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du compte financier unique (CFU) au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),

Vu les CFU 2025 du budget principal et du budget annexe des remontées mécaniques de la commune de Bernex,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultats synthétiques ainsi que des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que "dans les séances où le CFU du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais il doit se retirer au moment du vote",

Considérant que le conseil municipal a élu Madame Dorothee Arrandel pour assurer la présidence de la séance,

Considérant les CFU du budget principal et du budget annexe des remontées mécaniques présentés et résumés par la présidente de séance,

Monsieur le Maire s'étant retiré et ne participant pas au vote, il est procédé, sous la présidence de Mme Dorothee Arrandel, adjointe, au vote des comptes financiers uniques qui sont approuvés, à l'unanimité, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés.....		586 922,69	175 667,75		175 667,75	586 922,69
Opérations de l'exercice.....	2 219 129,36	2 575 282,79	308 131,05	253 787,99	2 527 260,41	2 829 070,78
TOTAUX.....	2 219 129,36	3 162 205,48	483 798,80	253 787,99	2 702 928,16	3 415 993,47
Résultats de clôture.....		943 076,12	230 010,81			713 065,31
Restes à réaliser.....			130 670,00	142 823,00	130 670,00	142 823,00
TOTAUX CUMULES.....	2 219 129,36	3 162 205,48	614 468,80	396 610,99	2 833 598,16	3 558 816,47
RESULTATS DEFINITIFS.....		943 076,12	217 857,81			725 218,31

BUDGET ANNEXE DES REMONTEES MECANIQUES

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés.....	12 535,99		103 731,32		116 267,31	
Opérations de l'exercice.....	556 769,87	814 054,04	921 516,67	1 072 248,45	1 478 286,54	1 886 302,49
TOTAUX.....	569 305,86	814 054,04	1 025 247,99	1 072 248,45	1 594 553,85	1 886 302,49
Résultats de clôture.....		244 748,18		47 000,46		291 748,64
Restes à réaliser.....			463 944,00	369 747,00	463 944,00	369 747,00
TOTAUX CUMULES.....	569 305,86	814 054,04	1 489 191,99	1 441 995,46	2 058 497,85	2 256 049,49
RESULTATS DEFINITIFS.....		244 748,18	47 196,54			197 551,64

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
 Au registre sont les signatures
 Pour copie conforme

La Présidente de séance
 Dorothee Arrandel



Le Secrétaire de séance
 Jean-Yves Guegan

Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 21/04/2026
 Mise en ligne sur le site internet de la commune le 21/04/2026

